

Le vérificateur général du Canada doit rencontrer Mulroney sous peu

BERNARD RACINE

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a laissé savoir au vérificateur général du Canada, M. Kenneth Dye, qu'il avait l'intention de le rencontrer d'ici quelques jours.

C'est ce que M. Dye a révélé hier lors d'une conférence qu'il a donnée devant des étudiants en science politique de l'université Laval.

M. Dye a dit avoir appris par des journalistes que M. Mulroney leur avait confié son intention de le rencontrer.

Le vérificateur général du Canada veut avoir accès à toute l'information relative à l'acquisition de Petrofina par le gouvernement du Canada. Comme il n'a pu obtenir ces renseignements, il a porté l'affaire devant les tribunaux.

M. Dye a révélé avoir écrit à M. Mulroney, il y a trois semaines, pour lui demander de le rencontrer, dans l'espoir de régler hors cour la cause qui doit être entendue les 6, 7 et 8 mars prochains.

«Si je peux trouver une façon d'éviter un procès, comme d'avoir une conversation avec M. Mulroney, je serai heureux de le faire. Mais il me faut une solution permanente de façon à ce que mon personnel puisse faire son travail», a déclaré hier M. Dye.

Un procès coûte cher. Le ministère de la Justice appuie le gouvernement. Je me suis pris des avocats, a-t-il expliqué. L'affaire prend une énorme partie de mon temps, a-t-il ajouté, en affirmant qu'il avait déjà consacré de 300 à 400 heures à la préparation de sa cause et que son personnel y avait aussi perdu beaucoup de temps. «Nous pourrions faire autre chose durant ce temps.»

«Ce serait une bonne chose si nous pouvions nous entendre», a déclaré M. Dye.

«Je suis heureux d'apprendre la réaction de M. Mulroney à ma demande. C'est formidable», a-t-il dit, avouant cependant qu'il se demandait si la rencontre allait avoir lieu au cours des prochains jours.

Au cours de sa conférence, M. Dye a noté que c'était la première fois que le vérificateur général du Canada se voyait contraint de s'adresser aux tribunaux pour obtenir des informations dont il a besoin dans l'accomplissement de ses fonctions. «Il se peut que ce soit également la première fois que cela se produit dans l'histoire du parlementarisme britannique», a-t-il ajouté.

Le président du conseil d'administration de Petro-Canada a refusé de permettre à M. Dye de prendre connaissance des évaluations commerciales faites avant et après l'acquisition de Petrofina. Le cabinet Trudeau a

donné raison à Petro-Canada sur ce point.

M. Dye a donc avisé la compagnie et le cabinet qu'il considérait leur immobilisme comme un déni du libre accès à l'information que prévoit la Loi sur le vérificateur général. Par la suite, les gouvernements Turner et Mulroney ont fait leur la décision du cabinet Trudeau.

M. Dye a expliqué qu'il avait demandé ces documents afin de pouvoir dire au Parlement si la dépense de \$1,7 milliard à même les fonds publics pour acheter Petrofina avait été effectuée en tenant compte de l'économie.

Le ministère de la Défense nationale et des Transports ont aussi refusé à des vérificateurs au service de M. Dye de prendre connaissance de certains documents.

«J'ai été avisé par mon conseiller juridique que la Loi sur le vérificateur général stipule que les ministres et les hauts fonctionnaires doivent me fournir toute l'information que je juge nécessaire pour m'acquitter de mes responsabilités de vérification», a déclaré M. Dye.

Non seulement le cabinet Trudeau prétendait que ces documents étaient réservés au Conseil privé de la reine pour le Canada, mais il affirmait qu'en voulant donner une opinion au Parlement, le vérificateur général outrepassait ses pouvoirs.

Ottawa et les provinces conviennent de déréglementer l'industrie du camionnage

MICHEL C. AUGER

OTTAWA (PC) — Les ministres fédéral et provinciaux des Transports ont convenu d'entamer la déréglementation de l'industrie du camionnage inter-provincial.

À la suite d'une conférence fédérale-provinciale d'une journée, hier à Ottawa, les ministres ont signé un protocole d'entente prévoyant de nombreuses modifications aux règlements régissant présentement le transport inter-provincial par camions.

En particulier, le fardeau de la preuve sera renversé quant à l'émission de permis de transport inter-provincial, de sorte que ce sont ceux qui s'opposent à la demande de permis et non plus les requérants qui devront prouver qu'il serait préjudiciable de donner un tel permis.

De plus, les ministres ont

convenu de supprimer l'obligation de faire approuver tous les taux et tarifs de transport extra-provincial et de soustraire certaines marchandises à la réglementation.

Le président de la conférence, M. Alexander Fraser, de la Colombie-Britannique, a indiqué que toutes les provinces devaient maintenant légiférer pour que ces modifications puissent entrer en vigueur et qu'elles avaient convenu de se rencontrer chaque année pour évaluer le processus de déréglementation.

Pour le ministre d'État fédéral aux Transports Benoît Bouchard, la volonté de déréglementer cette industrie se retrouve chez tous les gouvernements, mais il n'est pas question de précipiter les choses.

«Nous allons agir plus lentement que ne l'ont fait les Américains pour pouvoir

évaluer le processus au fur et à mesure», a affirmé M. Bouchard.

Même son de cloche de la part du ministre québécois des Transports, M. Gy Tardif, qui affirme souscrire à l'objectif de déréglementation qui est un phénomène mondial et plus particulièrement nord-américain, mais à la condition de ne pas précipiter les choses.

Dans leur communiqué final, les ministres affirment que les mesures qu'ils prendront ne menaceront aucunement la sécurité dans l'industrie du camionnage, mais ne feront que rendre la réglementation conforme à la conjoncture actuelle dans le secteur des transports.

D'autre part, les ministres ont également discuté du transport des personnes handicapées et des modifications qui devront être faites à certains équipements comme les gares ou les ter-

minus d'autobus et de sécurité routière, et en particulier de la sécurité aux passages à niveau.

Enfin, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de déposer sous peu une loi sur les trains de banlieue et les transports urbains par rail.

M. Bouchard affirme ne pas savoir quand la loi pourra être déposée aux Communautés, et il affirme vouloir consulter les grandes compagnies ferroviaires avant de présenter le projet de loi.

Pour M. Tardif, une telle loi s'impose puisqu'il est très difficile aux gouvernements provinciaux qui sont responsables de trains de banlieue d'assurer de bons services alors qu'ils sont soumis à une réglementation qui relève beaucoup plus du train de longue distance que du métro de surface.

Le campus anglophone Heritage réclame sa complète autonomie

ANGÈLE DAGENAIS

Le «campus Heritage», cette annexe du cégep de l'Outaouais qui dessert la population cédgienne anglophone de l'Ouest du Québec, réclame par la voix de son comité de gestion l'autonomie complète de ses structures et de son administration.

Dans un mémoire intitulé *Un collège au service de la communauté*, dont copie a été remise au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, M. Yves Bérubé, le comité de gestion du campus soutient que le temps est venu de donner à cette institution de 750 étudiants une autonomie complète, pour les mêmes raisons que les cégeps de Saint-Félicien ou de Sept-Îles ont acquiescé dans les années 1970, c'est-à-dire pour répondre aux besoins spéciaux des communautés isolées culturellement et géographiquement.

Ce dossier qui a reçu le soutien moral et technique d'Alliance-Québec depuis plusieurs années s'appuie cette fois sur une vaste consultation effectuée l'automne dernier par le Comité de gestion du campus (organisme consultatif anglophone auprès du conseil d'administration du cégep de

l'Outaouais) dans les milieux socio-culturels et éducatifs de l'Outaouais. Tous les organismes et personnes consultés en audience publique - au nombre de 27 - recommandent la création d'un cégep autonome pour combler les besoins des étudiants anglophones de la région, obligés très souvent d'aller étudier en Ontario pour recevoir une éducation de qualité supérieure. Seul le maire de Hull s'y est opposé, lit-on dans le document d'une cinquantaine de pages remis au ministre Bérubé.

Le campus Heritage s'est toujours considéré comme le parent pauvre du cégep de l'Outaouais, parce qu'incapable de contrôler ses structures et son développement, laissés à la majorité francophone. Invoquant cette fois l'esprit de la Loi 3 qui remet précisément ce contrôle aux communautés linguistiques locales dans le cadre des structures primaire et secondaire d'enseignement, le Comité de gestion du campus Heritage précise que le gouvernement québécois devrait se montrer aujourd'hui plus sensible à ses revendications.

En 1981, les professeurs, les étudiants et de nombreux groupes anglophones avaient demandé au

ministre de l'Éducation de l'époque, M. Camille Laurin, de rattacher le campus Heritage au cégep régional Champlain (regroupant tous les campus anglophones de niveau cégep du Québec en dehors de Montréal) s'il ne pouvait lui donner une autonomie complète. M. Laurin avait provoqué un scandale en acquiesçant à cette demande pour se désister trois mois plus tard sous la pression des lobbies nationalistes de l'Outaouais craignant que le développement de cette institution, jusqu'ici contrôlée par les francophones, favoriserait un transfert important d'étudiants francophones vers le secteur anglais.

Les anglophones prétendent pour leur part qu'ils perdent au moins la moitié de leurs étudiants potentiels anglophones à l'Ontario. Bien qu'ayant emménagé dans de nouveaux locaux depuis janvier 1984, le Comité de gestion du campus Heritage prétend que le nouvel édifice n'est pas assez grand pour accommoder de façon «entièrement satisfaisante» le nombre grandissant d'étudiants mais permet par contre d'offrir «pour la première fois une gamme complète de salles de classe et d'équipement de laboratoire».



Le ministre responsable des Communautés culturelles, M. Gerald Godin, a payé de sa poche hier une amende de \$25 pour un agent d'assurances de la région de Montréal, M. William Boon. Ce dernier avait été condamné à six jours de prison pour avoir refusé de payer cette amende de \$25 qui lui avait été imposée parce qu'il avait érigé une affiche commerciale bilingue.

Mise au point sur les caribous

QUÉBEC (CP) — Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche n'a encore tiré aucune conclusion finale sur les circonstances qui ont entouré la noyade de 10,000 caribous l'automne dernier dans la rivière Caniapiscou.

Dans une mise au point publiée hier, le ministère affirme que la Direction générale de la faune, qui a été chargée d'analyser de façon rigoureuse l'ensemble des événements entourant cet accident, met actuellement la dernière main à son rapport.

Elle sera en mesure, précise-t-on, de soumettre ses conclusions finales au ministère au début de mars.

Cette mise au point fait suite aux propos tenus par un technicien de la direction de la faune terrestre, M. Didier Le Henaff, qui avait indiqué il y a quelques jours que le rapport concluait à une «catastrophe naturelle» et écartait l'hypothèse d'une responsabilité humaine, dont celle d'Hydro-Québec.

Selon le ministère, M. Le Henaff fait partie de l'équipe responsable du caribou mais il n'assume ni la responsabilité du dossier, ni la responsabilité du rapport interne actuellement en préparation, et c'est à titre tout-à-fait personnel qu'il a commenté cette affaire et tiré des conclusions.

IIIe Conférence Internationale de Droit Constitutionnel

Les droits des Minorités

Au moment où l'ONU s'apprête à adopter une déclaration universelle des droits des minorités, à la veille de la 3ième conférence constitutionnelle canadienne sur les droits des autochtones, cette conférence internationale constitue un événement d'une importance considérable.

Le secrétaire des Nations-Unies, M. Javier Perez de Cuellar et les premiers ministres du Canada et du Québec, MM. Mulroney et Lévesque ainsi que des spécialistes de nombreux pays participeront aux travaux de la conférence.

Cette conférence se tiendra à Québec, les 5, 6, 7 et 8 mars prochains

- 5 mars** — Les droits des minorités: utopie ou réalité?
- 6 mars** — Les droits des minorités religieuses. — Les droits des Autochtones.
- 7 mars** — Les minorités et le droit à l'égalité. — Les droits des minorités ethniques et nationales
- 8 mars** — Les droits des minorités linguistiques

Inscription: Faculté de droit, Pavillon de Koninck, Bureau 3124 Université Laval, Ste-Foy (Québec) G1K 7P4

Renseignements: (418) 656-5219

La IIIe conférence internationale de droit constitutionnel est organisée par la Faculté de droit de l'Université Laval dans le cadre du 75e anniversaire du journal LE DEVOIR.

LE CHAMEAU EST DE RETOUR DANS:

S.O.S. INFLATION

(V.F. DE INFLATION BUSTERS)

RENAULT 5 LE CHAMEAU EST TOUJOURS LÀ ET C'EST POUR Y RESTER.

OUI, VOTRE HÉROS LE CHAMEAU EST DE RETOUR DANS UNE NOUVELLE AVENTURE. VOYEZ LA RENAULT 5 VAINCRE SES ENNEMIS AVEC UN PRIX SUPER-SPÉCIAL:

5 995\$*

NE MANQUEZ PAS S.O.S. INFLATION!

Mettant en vedette

TRACTION AVANT • CARROSSERIE MONOCOQUE • SUSPENSION INDÉPENDANTE AUX 4 ROUES • FREINS À DISQUES À L'AVANT • PNEUS RADIAUX MICHELIN • CONSOMMATION MOYENNE: 6.41/100 km (44 MPG) (Transport Canada Guide 1985).

ACTUELLEMENT À L'AFFICHE CHEZ LES CONCESSIONNAIRES RENAULT PARTICIPANTS!

<p>L'Association des concessionnaires AMC/Jeep/Renault du grand Montréal</p> <p>Île de Montréal</p> <p>À Ma Baie Automobiles Inc. 9790, boul. Gouin ouest Pierrefonds 684-4400</p> <p>Automobiles Montréal Dauphine Ltée 12.050, boul. Laurentien Montréal 331-6130</p> <p>Automobiles Newman Ltée 7200, boul. Newman Ville LaSalle 303-7210</p> <p>Automobiles Ville-Marie Inc. 2995, rue Hochelaga Montréal 527-8525</p> <p>Concordia Auto Ltée 8065, rue Lajeunesse Montréal 273-2373</p>	<p>Garage Eddy Doyle Inc. 2280, boul. St-Joseph Lachine 637-7511</p> <p>Garage Spécial Service Inc. 10, Auto Plaza Pointe-Claire 694-4841</p> <p>Lareau Automobiles Inc. 1824, rue Ste-Catherine ouest Montréal 937-7785</p> <p>2085, rue Ste-Catherine ouest Montréal 937-9551</p> <p>Le Cartier AMC/Jeep Ltée 10.300, boul. Pie IX Montréal 323-4330</p> <p>Micor Auto Inc. 12.305, rue Sherbrooke est Pointe-aux-Trembles 645-1611</p> <p>Laval</p> <p>Auto Gibraltar (1981) Inc. 2032, boul. Labelle Chomedey 687-3123</p>	<p>Auto Voisin Inc. 1215, boul. des Laurentides Vimont 688-9222</p> <p>Houle et Frères Inc. 401, boul. des Seigneurs Terrebonne 471-4847</p> <p>Garage H. Fortin Ltée 148, boul. Labelle Ste-Rose 625-2491</p> <p>Laval Auto Inc. 4650, boul. Dagenais Laval Ouest 627-4731</p> <p>Banlieues</p> <p>Auto Montréal Sud Inc. 2068, Chemin Chambly Longueuil 670-8410</p> <p>Auto Stop A.C. Inc. 276, boul. d'Anjou Châteauguay 692-1242</p> <p>Automobiles Segs Inc. 665, boul. Clatrevue St-Bruno 653-3333</p>	<p>Automobile de St-Lambert Inc. 860, boul. Taschereau Greenfield Park 676-7901</p> <p>Rendez-vous Auto Ltée 9000, boul. Taschereau Brossard 659-7603</p> <p>Roger Bernard Automobiles Inc. 133, 1^{ère} avenue Île Perrot 453-5850</p> <p>André Fortin Auto Inc. 1201 Bourgogne Chambly 447-1234</p>
---	---	---	---

*Transport et préparation en sus. (Modèle TL)

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ La coalition

cuter et négocier, reprendre le débat là où il a été laissé en novembre, lance M. Larose. Les présidents se disent prêts à subir le test politique.

Qu'arrivera-t-il si le gouvernement va de l'avant avec son projet, à la reprise des travaux sessionnels, à la mi-mars, ainsi qu'il en a l'intention? A cela, M. Charbonneau répond que la tournée d'information et de ralliement sera suivie, le 20 mars, d'une journée d'initiatives locales, de la part des syndicats en cause, chacun mettant au point un programme d'action qui exclut toutefois la grève. Par la suite, la Coalition fera le point et évaluera la situation, espérant que le gouvernement ne s'enfermera pas dans une attitude autoritaire et se montrera plus réaliste. Avant l'envoi de la lettre d'hier, il n'y a pas eu de contacts officiels avec le gouvernement.

La Coalition rappelle que l'avant-projet de M. Clair a provoqué le plus large regroupement d'organisations syndicales du secteur public jamais vu au Québec, toutes y voyant une attaque frontale contre la négociation des corriger les lacunes du régime actuel, en améliorant le droit à l'information, en facilitant des recherches sur la rémunération, en recourant à la médiation, en assurant les services essentiels et un code syndical. La Coalition insiste pour négocier toutes les conditions de travail, y compris les salaires, ce qui a pour corollaire le droit de grève sur l'ensemble des objets à négocier.

◆ Le Sénat

autant une Chambre élue, a indiqué cette source.

Hier, le leader conservateur au Sénat, M. Duff Roblin, membre du cabinet, n'a pas voulu corroborer ces informations.

Toutefois il est clair, selon lui, que « la réforme du Sénat n'est plus, comme il y a quelques semaines, dans le bas de la liste des priorités gouvernementales ».

« C'est devenu beaucoup plus important depuis l'intervention récente des libéraux », a-t-il ajouté, en affirmant que, depuis longtemps, il sait que le problème d'une obstruction systématique par la majorité libérale au Sénat « était dans l'esprit du premier ministre ».

Pour le sénateur conservateur Arthur Tremblay, en revanche, « le moment n'est pas approprié » pour discuter de réforme et il vaudrait mieux pour Ottawa d'attendre pour évaluer les conséquences de la crise que vient de traverser le Sénat.

Hier, l'ancien ministre de la Justice libéral, M. Jean Chrétien, a rappelé que la réforme du Sénat était un très vieux débat qui avait toujours échoué en raison de l'opposition des provinces.

L'an dernier, un rapport parlementaire recommandait la mise en place d'un Sénat élu où la représentation de l'Ouest canadien serait accrue. On y suggérait aussi d'enlever au Sénat son veto absolu sur la législation, sauf sur des questions linguistiques et culturelles.

Un amendement constitutionnel requiert toutefois l'approbation du Parlement et de sept provinces représentant au moins 50 % de la population. Le Sénat ne pourrait opposer son veto à un amendement constitutionnel, son pouvoir dans de tels cas se limitant à suspendre pendant 180 jours l'approbation d'une mesure adoptée aux Communes.

Hier, l'assentiment royal a finalement été accordé au projet de loi C-11, bloqué au Sénat par la majorité libérale depuis le 21 janvier dernier. Selon le gouvernement, ces délais dans les autorisations d'emprunts pour Ottawa auront coûté au moins \$ 10 millions aux contribuables en intérêts supplémentaires. Les libéraux, invoquant l'absence de précé-

dent, ont tenu à ce que le gouvernement dépose les estimés de dépenses pour les années pour lesquelles il désire emprunter.

◆ Nicole Trudeau

se débat encore.

Après avoir tenté par de multiples façons de sensibiliser les hommes politiques, entre autres les ministres François Gendron, Yves Bérubé et Elie Fallu, à la situation discriminatoire à laquelle elle est acculée, après avoir déposé son dossier auprès de la commission scolaire régionale de Chambly et de l'Office des personnes handicapées du Québec, elle a décidé de parler sur la place publique.

« La conférence pour l'intégration sociale des personnes handicapées A part égale, qui a débuté hier à Montréal, est plus que jamais le moment où il est nécessaire d'ouvrir publiquement les yeux à ceux qui se sentent bien dans cette sorte de cécité qui a nom discrimination inconsciente pour ne pas dire discrimination consciente », dit-elle.

Nicole Trudeau est sur le marché du travail depuis 16 ans. Elle a d'abord été à l'emploi de la fonction publique du Québec en région. Pour des raisons personnelles « elle devait se rapprocher d'un grand centre - elle a dû faire appel au processus de mutation. Premier échec: après deux ans de vaines démarches, elle se voit contrainte de quitter son emploi. « La décision a été fort pénible », se rappelle-t-elle.

Puis, ce fut l'opération « recherches d'emploi », opération qui n'a jamais eu de cesse depuis. Elle a expédié d'innombrables offres de services aux universités, aux cégeps, aux commissions scolaires, aux écoles privées, à des organismes publics et privés, etc.

La seule offre qui lui a été faite et qu'elle a finalement acceptée, a été celle, en 1975, de la commission scolaire régionale de Chambly au service de laquelle elle est encore à ce jour. Il s'agit d'un poste de professeur de musique à l'Institut Nazareth et Louis-Braille.

« Bien sûr, une personne aveugle ne peut enseigner qu'aux aveugles, alors qu'une personne voyante peut enseigner, de facto, et aux voyants et aux aveugles », commente-t-elle avec une certaine amertume.

Son désarroi de se retrouver à l'assurance chômage, son terrible besoin d'autonomie et son amour de l'enseignement la convainquent d'accepter ce poste comme une étape. Entretemps, pour maximiser ses chances d'atteindre son but et de se retrouver dans l'enseignement supérieur, elle franchit une autre étape de formation. Elle s'inscrit à un doctorat en enseignement à l'université de Montréal et réussit, en 1982, à le compléter grâce à « un acharnement et à des efforts démesurés ».

Après un congé d'études, elle reprend l'enseignement à la commission scolaire régionale de Chambly où elle est affectée comme professeur de musique dans une école secondaire régulière. Elle a assumé le poste jusqu'en juin dernier.

« Je l'ai fait, précise-t-elle, sans aucune aide technique de l'employeur et en m'organisant par moi-même pour satisfaire aux exigences du travail: matériel didactique, correction, bulletins, sans parler des aspects proprement pédagogiques et éducatifs ».

Jamais, au cours de ces dernières années, ses supérieurs lui ont adressés des observations négatives sur le plan humain, pédagogique et disciplinaire. Pourtant, depuis septembre dernier, la voilà sur une « tablette » et, comme il se doit, de nouveau à l'Institut Nazareth et Louis-Braille, où elle enseigne au niveau de la maternelle.

Tout cela, soi-disant, à cause d'une fusion d'écoles. Nicole Trudeau est déclarée « surplus ». Comment, se demande-t-elle, un seul professeur de musique pourra-t-il enseigner à plus de 600 élèves?

« En prenant la décision d'abolir le poste de deuxième professeur de musique, le directeur de l'école savait pertinemment qu'il s'agissait de moi. Même s'il ne le reconnaîtra jamais, il avait à sa disposition les moyens d'éviter de se retrouver avec un enseignant qu'il ne désirait pas en alléguant des questions de locaux, en optant pour des choix éducatifs affectant directement les élèves, en faisant enterrer son projet pour les autorités de la commission scolaire. Le tour est joué. La logique administrative est sauve! L'aveugle, qui insécurise les êtres peu sûrs d'eux-mêmes, est hors de circuit ».

Pour enseigner à l'Institut Nazareth et Louis-Braille, il semble qu'il faille détenir, entre autres, un certificat en enfance inadaptée. Ce que Nicole Trudeau n'a pas. « La cécité en constituerait-elle une équivalence », demande-t-elle. Les deux tiers de sa présente tâche, elle les passe en classes de maternelle, première et deuxième années (enseignement général). Quant à l'autre tiers, elle la vit en musique avec des élèves du secteur d'adaptation scolaire, là où elle n'est pas davantage reconnue légalement qualifiée.

« Par contre, remarque-t-elle, alors que je suis légalement qualifiée pour enseigner la musique au niveau secondaire, on m'a appliqué la clause « d'incapacité » pour deux postes ouverts en musique dans le secteur régulier chez les voyants ».

Pourquoi a-t-elle finalement accepté d'être placée à l'Institut Nazareth et Louis-Braille? Parce qu'on lui a reproché d'être payée sans travailler. Elle avait soumis un projet qui aurait davantage tenu compte de ses compétences, mais qui impliquait une intégration dans un nouveau groupe de travail avec des voyants. Cela lui a été refusé. Plutôt que de retourner sur le chômage, elle a choisi de continuer à se battre.

Par une entente entre le patron et le syndicat, on l'a donc replacée dans le milieu d'où elle venait. « Je suis aveugle, je suis donc sur une « tablette », avec les aveugles dans une école où l'on n'a pas vraiment besoin de moi. On me paie, on ne me voit

plus. On espérait ne plus m'entendre, mais là, on s'est trompé. Administrativement, l'affaire est classée. Pour moi, pour les personnes handicapées, elle ne l'est pas », affirme Nicole Trudeau.

« Le nom de Nicole Trudeau s'ajoute à la liste des gens trompés, à celle des personnes handicapées que l'on a voulu convaincre, pour leur bien, de rester avec les handicapés », commente M. Normand Giroux, directeur général de l'Institut Nazareth et Louis-Braille.

Toute cette affaire le consterne d'autant plus qu'elle se passe dans le réseau public. « C'est un comble, constate-t-il, car c'est précisément dans ce réseau que l'on fait si grand cas de l'égalité des personnes handicapées. On en fait une priorité, un but, on ne parle que de cela depuis quelque temps. En outre, la chose se passe dans une commission scolaire particulièrement sensible aux handicapés de la vue puisqu'il lui incombe, par mandat officiel, de les scolariser. Cela se passe dans une école elle-même située dans un établissement voué à l'intégration des aveugles et amblyopes ».

L'intégration sociale des personnes handicapées, en particulier dans le milieu du travail, va être discutée aujourd'hui autour de la table de la conférence « A part égale ». Les organismes de promotion des droits des personnes handicapées n'ont pas caché, plus tôt cette semaine, leur inquiétude face aux résultats de la conférence. Ne sera-t-elle qu'une répétition du sommet socio-économique de 1981: beaucoup de grands principes, peu de résultats concrets. Peut-être, après tout, n'ont-ils pas tellement tort. Faire évoluer les mentalités n'est pas si facile, on le voit.

◆ Domtar

son élection, c'était la première fois qu'il faisait face à un tel mouvement de mécontentement.

Le caucus conservateur du Québec s'était réuni mardi soir pour discuter du problème. Plusieurs étaient renversés de voir que M. Stevens avait pris une décision sans qu'ils ne soient consultés. Jusqu'au ministre des Travaux publics, M. Roch LaSalle, qui disait ne pas accepter les motifs de la décision. Après quelques heures de discussion, ils convenaient de demander, unanimement, que l'on poursuive les discussions et l'exploration de solutions.

Hier matin, c'était au tour du caucus national de se réunir, en présence de M. Mulroney. Celui-ci put rassurer rapidement son monde en mettant les choses en perspectives. Si l'on se fie au discours que tenait après le caucus M. LaSalle et le député de Sherbrooke, M. Jean Charrest, les arguments qu'il leur a servis ont été les suivants:

Pressé par Domtar qui exigeait une réponse rapide, M. Stevens se serait limité à l'étude de la demande de subventions et non pas à l'ensemble des moyens possible d'intervention. Bousculé par le temps, on n'a pu faire peut-être toutes les consultations qui s'imposaient. La réponse ayant été négative pour la subvention, on passe maintenant à la deuxième étape qui consiste à examiner trois hypothèses d'aide: un prêt garanti par Ottawa, un prêt octroyé par Ottawa à taux réduit ou des crédits d'impôts.

Quant aux raisons du refus de la subvention, M. Mulroney les expliquait à la sortie du caucus par l'argument de l'héritage libéral. Avec une dette de \$ 226 milliards et un déficit cette année de \$ 35 milliards, le gouvernement ne peut se permettre d'accorder des cadeaux de \$ 100 millions à chacun. Il y a tout plein d'autres projets où on ne peut intervenir. Il ajoute qu'il faut être conséquent si l'on veut réduire le déficit budgétaire. Son dernier argument consistait à dire que puisque Domtar est détenue en bonne partie par le gouvernement québécois, une subvention à cette société aurait été une subvention au gouvernement du Québec.

Lorsqu'il fit face aux libéraux aux Communes, M. Mulroney qui était en grande forme avait ses arguments prêts. Après avoir laissé justement un déficit de \$ 35 milliards au nouveau gouvernement, l'opposition libérale doit être sans gêne pour protester, surtout, a-t-il dit, après avoir refusé une subvention de \$ 15 millions à Pétromont qui en avait un urgent besoin pour sauver l'industrie pétrochimique québécoise de la disparition. Le gouvernement conservateur a aidé Pétromont et il va aider le Québec à bâtir une économie régionale forte en Estrie, a-t-il ajouté, rappelant que depuis 20 ans les libéraux n'avaient rien fait pour aider cette région.

Les députés conservateurs du Québec se sont dits ravis de la position adoptée par leur chef qu'on interprète comme une décision de réouvrir un dossier qu'ils croyaient fermés.

Du côté libéral, on demeure sceptiques. Le député de Shefford, Jean Lapierre, se demande même si on n'aspire pas à un autre « S-31 » en pièces détachées. Domtar est la propriété de la Caisse de dépôts et placements du Québec qui était visée par le projet de loi S-31 inspiré par le milieu des affaires du Canada anglais. Il rappelle que lorsque la Caisse a pris une participation importante dans Domtar avec la SGF, ce milieu des affaires a vivement réagi. Le ministre Stevens est à l'écoute du milieu financiers de Toronto, et il y a lieu de se demander s'il n'y a pas anguille sous roche, affirme M. Lapierre.

Dans un communiqué publié hier, mais daté du 26 février, M. Stevens ne cache pas qu'il a reçu des représentations des concurrents de Domtar qui craignaient d'être affectés par une aide fédérale au projet de Domtar.

Le refus de la subvention s'inscrit dans le cadre de la décision du gouvernement de ne pas accorder d'aide financière pour la mise sur pied de nouvelles installations ou pour augmenter la capacité de production de celles qui existent déjà dans les produits de la forêt, écrit-il par ailleurs

dans ce communiqué. Selon l'agence Canadian Press, le ministre d'État aux Forêts, Gerald Merrithew, indiquait de son côté hier qu'une telle décision de ne pas favoriser l'augmentation de la capacité de production de l'industrie de la forêt n'a jamais été prise même si des pressions en ce sens sont faites. Il a dit ne pas comprendre la déclaration de son collègue.

◆ Difficultés

une propagande gouvernementale visant à « responsabiliser » la population face à la crise financière du pays tout en insistant sur la « dimension internationale » de la crise.

Reprenons ici les faits marquants des événements récents. Le 23 janvier dernier, le président Blanco annonçait la « libéralisation » des prix de plus d'une soixantaine de produits de première nécessité qui étaient, jusqu'alors, subventionnés par le gouvernement.

Ces hausses étaient considérées comme des conditions de l'octroi d'un prêt à long terme du Fonds monétaire international (FMI) — prêt qui doit être consacré au remboursement de la dette extérieure dominicaine qui s'élève à quelque \$30 milliards US.

Pendant ce temps, les différents corps d'armées et les forces policières se déployaient dans toutes les villes du pays afin de contenir toute velléité de protestation.

Une certaine confusion allait s'emparer du commerce alimentaire au cours des journées qui suivirent. Alors que certains commerçants éprouvaient des difficultés à ajuster leurs prix par suite de carences dans la distribution des listes des prix nouveaux, d'autres fermaient leurs portes dans le but de spéculer sur les hausses à venir ou par crainte du pillage.

La présence des militaires dans les quartiers pauvres de la capitale créa une tension qui se manifesta par l'incendie de pneus dans les rues et la multiplication des interpellations.

Des « Comités de luttes populaires » mirent rapidement en branle un plan de grèves rotatives, invitant les consommateurs et les commerçants à exprimer pacifiquement leurs désaccords face à l'éfrètement du pouvoir d'achat de la population. Différents secteurs du pays et de la capitale furent ainsi paralysés, dès la fin janvier, par suite de grèves générales d'une journée.

Ce mouvement déclencha une réaction prompte des forces armées. Une vague d'arrestations massives toucha les dirigeants de la gauche, syndicale et politique, aussi bien que les journalistes qui couvraient les événements. On assista ainsi au démantèlement des unités mobiles de la presse électronique et à l'arrestation, sans mandat, de plusieurs dizaines de militants.

Le 5 février, la résidence de l'ex-président Juan Bosch, évincé du pouvoir lors de l'intervention américaine de 1965, fut encerclée par les militaires. Le fort respecté chef du Parti de la libération dominicaine (PLD) avait exigé, la semaine précédente, la démission du président Blanco pour incapacité à gérer la crise. L'ex-chef d'État se retrouvait, de fait, en résidence surveillée.

À l'approche du mouvement de grève générale du 11 février — grève générale appuyée par 53 syndicats et partis politiques — le gouvernement passa à l'offensive en tentant de se rallier les groupes qui lui sont acquis. Des appels au maintien de l'ordre et les travaux furent lancés par le PRD et les groupes industriels liés à l'exportation des matières premières (sucre, café, ferrominckel).

Les autorités recommandèrent aux commerçants d'ouvrir leurs portes en leur assurant une protection policière et militaire adéquate. Peine perdue. Dans l'après-midi du 11 février la quasi-totalité du commerce et des entreprises industrielles étaient fermées pendant que les employés des services publics abandonnaient leur poste.

Le mouvement de grève aura ainsi suscité une alliance tacite entre les commerçants, les travailleurs industriels et les consommateurs.

Après que les médias eurent reconnu le succès de l'opération de protestation, le président Blanco annonça l'abaissement des prix pour certains produits tels le riz, les pâtes alimentaires et l'huile de soja.

On constate toutefois que les rabaissements de prix et les ajustements anticipés du salaire minimum ne pourront ralentir la détérioration du pouvoir d'achat des plus démunis.

Le prix du riz, par exemple, a connu une augmentation de 72 %, comparativement à l'an dernier, une hausse que le rabais gouvernemental du 12 février ramène à 54 %, signale l'économiste José Serrulle Ramia, un vice-recteur de l'Université autonome de Saint-Domingue. Le salaire minimum doit être augmenté de 29 %, ajoute M. Serrulle Ramia, alors que l'inflation risque de dépasser 125 % d'ici la fin de l'année.

Au plan politique, l'image du PRD — un membre actif de l'Internationale socialiste — est considérablement ternie. Le parti au pouvoir est ainsi accusé d'avoir violé la constitution en dévaluant le peso dominicain sans l'accord des Chambres, en procédant à des mises en détention préventive excédant 48 heures, en restreignant la liberté de presse (notamment par l'interpellation de journalistes).

Les difficultés du PRD ont créé un terrain propice pour l'opposition. Les deux grands partis d'opposition — de gauche (le Parti de la libération dominicaine de M. Bosch) et de droite (le Parti réformiste social-chrétien de l'ex-président Joaquín Balaguer) — tentent de tirer profit de l'agitation sociale et politique.

Pour l'instant, les sondages donnent comme favori M. Balaguer, pourtant considéré par plusieurs comme l'héritier de l'ancien dictateur Trujillo. M. Balaguer recueille effectivement les faveurs d'un nombre croissant de l'électorat domini-

cain. « Le PRD ne nous a jamais rien donné », observe un jeune cirreur de chaussures de Saint-Domingue. « Balaguer lui, donnera quelque chose ».

Mais ni l'une ni l'autre de ces formations politiques, en appuyant le mouvement de grèves populaires, n'a proposé une alternative aux négociations entre Saint-Domingue et le FMI.

Seul le Front de la gauche dominicaine (FID), une petite organisation représentant des partis de la gauche dont le Parti communiste, le Parti des travailleurs et l'Union patriotique, s'est clairement exprimé en faveur d'une rupture des accords avec le FMI.

Le gouvernement du PRD jouit toutefois d'appuis importants, notamment au sein de la hiérarchie catholique, de la haute fonction publique, de l'industrie agro-exportatrice, et de l'armée.

Les prochaines semaines et les prochains mois, s'ils peuvent être encore fertiles en événements, risquent peu de voir se modifier la politique d'austérité de Saint-Domingue, à la satisfaction des banquiers qui voient d'un bon oeil les négociations avec le FMI.

Alors que les mastodontes de l'endettement latino-américain sont en position de force pour négocier le rééchelonnement de leur dette, les populations de petits États des Caraïbes comme la République dominicaine se voient, elles, contraintes de lutter à main nue contre leur propre gouvernement afin de ne pas sombrer dans une plus grande misère.

◆ Hydro

ciété d'État évoquée cette semaine par l'ex-ministre Jacques Parizeau, un projet qui équivaudrait, à leur avis, à céder aux mieux nantis de la province le fleuron des investissements publics des 20 dernières années et l'une des principales sources de fierté et d'expertise du Québec.

Les employés d'Hydro-Québec ont aussi soutenu que le plan de « privatisation », lancé pour la première fois en public il y a quelques jours par l'ex-ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, « est déjà en marche ». Et pour appuyer leurs prétentions, ils ont remis aux journalistes le « mandat » signé par le vice-président aux Équipements pour illustrer « qu'on est rendu à parler du prix de l'électricité produite par les barrages privés » avant même que l'Assemblée nationale n'ait modifié d'un iota le monopole confié à la société d'État, a précisé le porte-parole du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ).

Rejoint hier au téléphone, le porte-parole de la direction d'Hydro-Québec, M. Maurice Hébert, n'a eu aucune réponse à offrir « pour l'instant » quand Le DEVOIR lui a demandé en vertu de quel pouvoir ou mandat la société d'État peut-elle investir des ressources humaines et des fonds publics dans la recherche de moyens de production contraires au monopole défini par le législateur?

Le porte-parole de la société d'État a déclaré au DEVOIR qu'il « doutait » de pouvoir expliquer l'attitude d'Hydro-Québec le jour même. Confronté à cette fuite importante, M. Hébert a ajouté qu'Hydro-Québec attendrait « peut-être à vendredi » pour y répondre. C'est ce jour-là que la direction doit dévoiler son plan de développement 85-87 ainsi que ses états financiers.

Le groupe de travail sur la privatisation des ouvrages d'Hydro-Québec est composé de six personnes, dont son initiateur et principal responsable, M. J. Albert Labbé, directeur des équipements de production, et de M. Gaston Bolduc (coordonnateur), Gilles Grou (Mise en marche), Jean Roch (Exploitation), Jacques Saint-Laurent (représentant de la Vice-présidence Planification des équipements) et de Mme Pierrette Sinclair, du Contentieux d'Hydro-Québec.

Les travaux du groupe, précise le document, ont pour but de « préparer l'entreprise à l'éventualité d'une politique visant à favoriser la construction et l'exploitation de petites centrales par des tiers au Québec ».

On s'y propose donc de « faire les études nécessaires » pour proposer des orientations concrètes et formuler éventuellement une politique à l'entreprise.

On veut aussi « examiner si les orientations étudiées génèrent des impacts économiques et juridiques et en évaluer les coûts et les conséquences pour Hydro-Québec ».

Mais, nonobstant ces difficultés, le groupe de travail aura pour mission de « proposer des encadrements » sur la façon dont Hydro-Québec s'y prendra pour céder à la pièce son monopole au profit des « promoteurs » de petites centrales. Et la société d'État veut aussi savoir de ses experts la nature du « support technique » et « l'aide financière » dont elle entrevoit déjà la possibilité.

Inquiets peut-être des conséquences d'un long débat public sur la question, le groupe reçoit aussi comme mandat de proposer à la direction d'Hydro-Québec la meilleure méthode pour prendre une « décision rapide » sur la « pertinence de conserver ou de céder les droits d'Hydro-Québec sur un site donné ».

Le groupe devra aussi définir comment fonctionnera le système de « rétrocession » des ouvrages d'un partenaire à l'autre ou le système de « priorité » pour le partage des « sites non exploités ». Le mandat du groupe de travail englobe des objectifs aussi spécialisés que celui de « développer » des normes sur le raccordement des barrages privés au réseau public. Tout comme on demande au groupe de déterminer les « méthodes de calcul » des prix qui s'appliqueront lorsqu'Hydro-Québec voudra acheter cette énergie privée ou déterminer son prix sur les marchés extérieurs...

Le document révèle en outre que le projet est à l'étude du côté gouvernemental. Le groupe, lit-on dans le document, devra non seulement « élaborer un programme de travail

détaillé » pour les fins de la société d'État mais aussi « prévoir une rencontre avec les fonctionnaires provinciaux impliqués dans les études du gouvernement québécois sur la construction et l'exploitation de petites centrales par des tiers au Québec ».

Pour compléter ce projet de privatisation, le groupe se voit octroyer le mandat très précis de rencontrer « au besoin » d'autres compagnies d'électricité, « des promoteurs et des firmes d'ingénieurs-conseils spécialisés dans le domaine » et visiter de petites centrales.

Approuvé le 1er décembre, ce projet donnera lieu à un rapport d'étape le 1er avril et le groupe de travail devra déposer son « rapport final » le 1er juin.

◆ L'armée

naise et israélienne depuis le retrait de la région de Saïda. Israël a déjà lancé deux raids au nord de la nouvelle ligne de front, mais l'armée libanaise n'était pas intervenue.

D'autre part, le Liban demandera aujourd'hui au Conseil de sécurité des Nations unies la condamnation d'Israël pour « ses exactions contre la population civile dans les régions libanaises occupées », a-t-on appris hier de source proche du ministère libanais des Affaires étrangères.

Selon ces sources, les demandes du Liban qui seront présentées par son représentant à l'ONU, M. Rachid Fakhoury, comporteront cinq points:

- condamnation d'Israël pour ses « exactions contre la population civile dans les régions occupées »;
- sommation à Israël de mettre un terme immédiat à ces pratiques;
- respect par Israël de la quatrième convention de Genève qui porte sur la protection de la population civile en temps de guerre;
- application des résolutions du Conseil de sécurité et notamment les résolutions 508 et 509 portant sur un retrait unilatéral israélien du Liban sans condition;
- constitution d'une commission d'enquête des Nations unies sur les pratiques israéliennes dans les régions libanaises occupées.

Le Liban a donc opté pour une résolution dure vis-à-vis d'Israël malgré les risques de veto américain, constatent les observateurs.

Les gouvernements libanais et syriens avaient convoqué mardi à Beyrouth et Damas (Syrie) les ambassadeurs des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité pour tenter d'obtenir leur appui à la plainte libanaise contre les pratiques israéliennes.

L'ambassadeur américain à Beyrouth, M. Reginald Bartholomew, a été reçu à nouveau hier midi par M. Fouad Turk, secrétaire général du ministère libanais des Affaires étrangères, à qui il a transmis la position de son pays vis-à-vis de la plainte libanaise.

L'ambassadeur américain a informé le ministère libanais des Affaires étrangères que son pays opposait un veto à la plainte libanaise si celle-ci n'était « pas équilibrée », indique-t-on à Beyrouth de source proche de ce ministère.

Le diplomate américain a indiqué que son pays pourrait accepter la condamnation des pratiques israéliennes au Sud-Liban si le texte présenté par le Liban aux Nations unies condamnait également les actions militaires de la résistance nationale qui, selon lui, sont à l'origine de la réaction israélienne, selon la même source.

Les États-Unis avaient opposé leur veto, le 6 septembre dernier, à une résolution du Conseil de sécurité demandant à Israël le strict respect des droits de la population civile au Sud-Liban.

Entre-temps, la FINUL (Force intermédiaire des Nations unies pour le Liban) est « extrêmement gênée » par les déclarations attribuées à M. Yitzhak Rabin, ministre israélien de la Défense, a affirmé à Nakoura (Sud-Liban), son porte-parole M. Timor Goksel.

M. Rabin, dont les propos avaient été rendus publics par la télévision israélienne, avait notamment déclaré mardi devant la Knesseth que les Casques bleus français de la FINUL se comportaient comme les « pires salauds » (« big bastards »).

« Tous ces événements peuvent mettre en danger le rôle futur de maintien de la paix de notre force. Sans l'appui de la population nous ne pouvons pas jouer notre mission de paix », a ajouté M. Goksel.

En privé, les officiers de la FINUL ne cachent pas leur étonnement devant la violente prise de position de M. Rabin. « Pareille insulte dans la bouche d'Ariel Sharon nous aurait fait rire », a affirmé l'un d'eux.

28 février par la PC et l'AP

1984: l'ancien président camerounais Ahmadou Ahidjo est condamné à mort par contumace pour complot contre le régime de son successeur Paul Biya.

1983: le secrétaire américain à la Défense Caspar Weinberger considère comme « très grave » la présence en Syrie de missiles sol-air SA-5 à longue portée, servis par des spécialistes soviétiques.

1975: une rame du métro de Londres percuté le fond d'un tunnel, faisant 37 morts.

1974: les États-Unis et l'Égypte renouent des relations diplomatiques.

1973: quatre cents Indiens américains occupent Wounded Knee, au Dakota du Sud, et prennent des otages pour amener le pouvoir fédéral à engager des négociations sur leurs revendications.

1962: pour la première fois, un Canadien d'origine, Vincent Massey, devient gouverneur-général.

Il s'agit de 28 février: le peintre Raphaël (Raffaello Sanzio ou Santi) 1483; l'écrivain Michel Eyquem de Montaigne (1533); le danseur russe Vladimir Nijinski (1890).

AUJOURD'HUI

Le Centre Teilhard-de-Chardin invite les personnes intéressées à l'exposé de son président, M. Gérard Bélar: « L'Intuition scientifique chez Teilhard de Chardin », à 19 h 30 au foyer du Gesù, 1200, rue de Bleury. 523-6966.

Colloque bilingue de l'Association « Pileline longitude 75 degrés », intitulé: « L'industrie de la pétrochimie et du gaz naturel: perspectives et défis », à l'hôtel Bonaventure. \$ 35. 286-5095 ou 631-3541.

Conférence du Collège des sciences, intitulée « Théorie de jeux, guerre et paix », donnée par M. Anatol Rapoport, de l'Université de Toronto, à 20 h 30, salle H-110 de l'Université Concordia, 1455, boul. de Maisonneuve ouest. 879-4160.

Colloque conjoint de la Société québécoise de droit international et du Conseil canadien du droit international sur « la mise en oeuvre du droit international sur la mise en oeuvre du droit international des droits de la personne », à la faculté de droit de l'Université de Montréal. 343-6118 ou 343-6124.

Le C.I.S.C. de Longueuil-Ouest offre une rencontre d'information et d'échange sur les maladies du cœur et les moyens de les prévenir, à 19 h 30 au 201, rue Curé-Poirier ouest. 651-9830, poste 319.

Si vous vous sentez seul, en difficulté et que vous avez le goût de participer à une rencontre d'échange et de partage, il faut vous joindre au groupe qui se réunit le jeudi au centre communautaire Marcel-Giroux, salle Saint-Laurent, 4501, rue Banantyne à Verdun.

L'atelier tiers monde de l'Université de Montréal présente *Distorsion*, film coulé de Jacques Godbout, à 19 h 30 au pavillon Lionel-Groulx, pièce 4270, rue Jean-Brillant. 343-6394.

Un groupe de jeunes du Renouveau de la

SPORTS

Mark Napier a repris goût au hockey

BERNARD CYR

EDMONTON (PC) — Bien des gens ne peuvent supporter la pression et d'autres ne peuvent fonctionner sans elle.

Mark Napier, lui, se dit bien heureux d'avoir retrouvé à Edmonton la pression qu'il avait d'abord rencontrée à Montréal, à ses premières années avec le Canadien.

Echangé des North Stars du Minnesota aux Oilers d'Edmonton le 15 janvier dernier, l'ailier droit dit avoir retrouvé dans la ville des détenteurs de la coupe Stanley « une atmosphère de hockey ».

« Au Minnesota, personne ne s'inquiétait des succès ou des insuccès des North Stars. On ne lisait jamais de commentaires dans les journaux, seulement les comptes-rendus des matches. La pression a du bon. Ici les gens vous reconnaissent, ça sent le hockey. Je ressens les mêmes choses que lorsque je suis arrivé à Montréal pour la quatrième conquête consécutive de la coupe Stanley par le Canadien », a indiqué Napier hier matin, après l'exercice des Oilers.

Il aurait pu aussi bien renouer

avec la pression à Québec, où il croyait bien se retrouver en début de saison.

Il s'est dit en effet étonné de poursuivre sa carrière à Edmonton, puisqu'il s'attendait plutôt à passer aux Nordiques ou aux Canucks de Vancouver, quand les rumeurs d'échange ont pris naissance.

« Lorsque Brent Ashton et Brad Maxwell sont passés aux Nordiques, j'étais persuadé de faire partie de cet échange, a-t-il déclaré. Les rumeurs faisaient allusion aux Nordiques et aux Canucks, mais jamais aux Oilers. Comme les rumeurs ont cessé après cette transaction, mon passage aux Oilers m'a doublement surpris. »

Outre la pression, il a retrouvé à Edmonton son beau-frère, Pat Hughes, mais il a surtout trouvé deux compagnons de trio fort habiles en attaque, Mark Messier et Glen Anderson.

« Lorsqu'on a la réputation d'être un marqueur de buts, on s'attend à ce que vous produisiez. Ici, ce sont des gars comme Wayne Gretzky et Jari Kurri qui l'ont, mais j'ai hâte de produire davantage », a dit Napier.

En 14 matches avec les Oilers, il a amassé 17 points, mais seulement cinq buts.

« J'aimerais en avoir marqué un peu plus, a-t-il avoué. Lors des 10 premiers matches, j'étais nerveux, tendu. Maintenant je joue mieux, je dirais aussi bien que lorsque j'ai connu mes saisons de 40 buts à Montréal. Il a fallu que m'habitue aux nombreux croisements qui caractérisent l'attaque des Oilers. J'étais habitué aux corridors. D'autre part, en ne jouant presque pas, au Minnesota, j'ai perdu en partie ma forme physique, ma confiance et mon synchronisme. »

Après un bon camp d'entraînement avec les North Stars, Napier a beaucoup joué en début de saison en compagnie de Dennis Maruk, à un point tel qu'il était le deuxième marqueur de l'équipe.

Mais lorsque Glen Sonmor a succédé à Bill Mahoney, il a été relégué à la troisième unité, puis à la quatrième.

« On m'a dit qu'on voulait faire jouer les jeunes. Nous pourrions et je me demandais bien pourquoi on ne

faisait pas jouer. L'échange a été une bénédiction. Je crois être en mesure de jouer dans la LNH pendant encore quatre ou cinq ans. »

S'il demeure assez longtemps avec les Oilers, il risque d'ajouter à ses conquêtes de la Coupe Stanley.

« Les Oilers n'ont gagné la coupe qu'une fois, mais ils possèdent certes le noyau de joueurs pour la remporter encore. Les piliers de l'équipe ont 24 ans. Il faut toutefois qu'ils évitent les blessures. L'année où le Canadien a été éliminé par les North Stars (en 1979-80, après avoir gagné la coupe quatre fois de suite), Lafleur, Larouche, Shutt et Lapointe avaient tous été blessés », a-t-il rappelé.

Au sujet du Canadien, Napier s'est dit un peu surpris de le voir installé au premier rang de sa section, mais a précisé que « la présence d'un bon pilote peut remédier à bien des problèmes. »

« Je suis surpris parce que l'équipe est jeune, surtout en défensive, mais elle semble être bien dirigée. Et je suis persuadé que la performance du Canadien en séries éliminatoires, l'an dernier, a donné confiance aux joueurs. »

FORUM

Faire peur... ou « fair play » ?

PIERRE FILION

Il suffit de regarder des émissions de sport à la télé, avec des enfants, pour comprendre comment il se fait que nous ayons, tous, à un degré divers, un discours plus ou moins tordu en ce qui a trait aux sports.

N'importe quel match de hockey de la Ligue nationale peut servir d'exemple. Et ne retenons, ici, que quelques éléments.

D'abord, le peu de respect pour les arbitres. À presque chaque pénalisation imposée par l'officiel « responsable », de façon spécifique, de l'application des règles du jeu, on voit le « nouveau héros » puni « dire sa façon de penser » à l'officiel sous l'oeil trop lucide de la caméra de télé... Si les mots qu'on lit, sur les lèvres du joueur puni (en fait toujours les mêmes... les mots, pas les joueurs...) constituent à eux seuls une « manière de penser », constatons tout de go que la pensée souffre, tout au moins, de manque d'expression et de redondance. Et si les officiels acceptent de se faire traiter de la sorte, parce que « ça fait partie du jeu », ils ont un sens du jeu pour le moins discutable...

Pourquoi faut-il que le « responsable » de l'intégrité du jeu, sans lequel il n'y a pas de possibilité de jouer, accepte d'être traité comme un coupable, au moment où, jouant exactement son rôle officiel, il identifie et punit, tel que prévu aux codes du jeu, les coupables ?

Et pourquoi les commentateurs sportifs, à la télé ou dans les journaux, ne nous disent-ils pas plus souvent que tel ou tel arbitre est excellent plutôt que tel ou tel autre mauvais ? Pourquoi ne nous dit-on pas plus souvent que l'arbitre a raison dans ses décisions parce que de toute façon il ne fait que faire son travail ?

Pourquoi, plutôt que juger les décisions de l'arbitre ne nous émet-on pas des commentaires sur les informations aux règles du jeu ? Car, en fait, on jette rarement le blâme, en commentaire sportif, sur le joueur qui commet l'infraction. S'il y a un coupable à identifier, à mon sens, c'est bien celui qui commet l'infraction... pas l'arbitre.

Puis, le peu de respect pour l'adversaire... Ici, j'avoue un malaise. Les athlètes qui s'ébattent devant nous connaissent sûrement les règles du sport qu'ils pratiquent depuis si longtemps... parce qu'il serait incroyable de penser qu'ils n'ont pas lu les règles du sport qui constitue leur gagne pain... (Svoboda et Naslund, par contre, ont une excuse). Si tel est le cas ils doivent accepter de jouer selon les règles du jeu. Alors, pourquoi toutes ces infractions.

Pourquoi les jambettes, pourquoi les double échecs, la rudesse ? Certains diront que ça fait partie du jeu... Certes, ce n'est pas une réponse sérieuse quand on a lu les règles du jeu ! D'autres diront que tout cela est toléré pour rendre le jeu plus excitant... Peut-être, mais aux dépens de qui ? Car il me semble

que « l'adversaire » a lui aussi le droit de marquer des buts en se voyant protégé par les règles du jeu. Si l'adversaire a fait preuve de talent, pourquoi faut-il « sauver un but certain » et identifier son propre manque de talent en brisant les règles du jeu ?

Est-il si honteux de perdre en respectant les règles du jeu et l'intégrité de l'adversaire ? Et comment peut-on expliquer à des enfants qu'il est préférable de « sauver un but certain » que de respecter les règles du jeu... et espérer, par la suite, de leur part, une relation honnête avec nous ?

En fait, tant que le sport nous présentera l'adversaire comme un obstacle entre nous et la victoire plutôt que comme un partenaire dans la recherche de notre excellence à confirmer, il ne faudra pas nous surprendre de voir des jeunes recourir à toutes sortes de moyens illégaux pour atteindre leurs fins. Ils ne feront que suivre la logique et le discours officiel en sport.

Et finalement, le peu de respect pour soi-même. Le joueur de hockey qui passe son gant à la figure de son adversaire, qui retient l'adversaire tant qu'il peut, qui joue du coude ou du bâton quand ce n'est pas de la guele ou de l'intimidation nous dit, sans le dire évidemment, qu'il n'a aucun respect pour lui-même.

Tantôt agresseur, tantôt agressé ! Il s'agit toujours du même joueur. Seul la couleur du chandail et l'occasion changent.

Exprimer, en sport, son mépris pour l'adversaire signifie exprimer son mépris pour soi-même, car on est, soi-même, toujours l'adversaire de quelqu'un d'autre qu'on invite à produire à notre endroit, les mêmes gestes... C'est simple...

Le coupable se traîne lui-même dans la boue. Il avoue par ses infractions son incapacité de jouer avec intégrité contre son adversaire. Il avoue son manque de talent. Il nous dit qu'il ne mérite pas notre respect. Et il a bien raison...

Comment se fait-il que ce type de langage, si simple pourtant, soit si marginal en sport ? Je verrais bien un René Lecavalier ou un Gilles Tremblay profiter de leur respectable tribune pour faire autre chose que nous dire « ce qu'ils ont vu » pour nous aider, plutôt, à mieux comprendre la nature du sport et pour nous aider à cheminer dans notre réflexion sur le « fair play » en sport. Il me semble qu'il y a là un objet d'analyses et de commentaires qui gagnerait à être traité avec plus d'emphase que certains des objets qui nous sont imposés à tous les samedis soirs.

Il me semble qu'il serait plus facile de comprendre le sport si on l'analysait, pour nous, en fonction de l'esprit sportif qui s'en dégage plutôt qu'en fonction de cet éternel et fade couple théorique que sont la victoire et la défaite.

On doit bien ça aux jeunes qui regardent le hockey à la télé... P.S. : Au fait, pourquoi les joueurs de hockey ne serrent pas la main de leurs adversaires après un match de hockey ?

EN BREF...

■ Décès du skieur Leonardo David

AOSTE, Italie (AP) — Le skieur italien Leonardo David, 25 ans, qui était dans le coma depuis le 3 mars 1979, est mort la nuit dernière à son domicile du val d'Aoste, en Italie. Victime d'une chute dans la descente pré-olympique de Lake Placid, David était entré dans un coma profond dont il n'était plus sorti en dépit de tous les soins prodigués depuis cette date. David était considéré comme le plus grand espoir italien des disciplines techniques.

■ Haro sur les dépisteurs

CALGARY (PC) — Les joueurs de la Ligue nationale de hockey ne pourront participer au tournoi olympique de Calgary en 1988, si les dépisteurs de la ligue continuent à courtiser les joueurs européens. Le président de la Fédération internationale de hockey, Guenter Sabetzki, a déclaré que lorsqu'il sera possible de protéger les équipes européennes contre le dépistage de la LNH, une décision sera prise au sujet de l'éligibilité au hockey olympique. Le président de la Ligue nationale, John Ziegler, discutera de ce dossier lundi prochain à Londres avec des représentants de la Fédération. Selon Sabetzki, il y a actuellement 18 dépisteurs nord-américains en Tchecoslovaquie et six autres en Allemagne de l'Ouest.

■ Shawinigan « bien éclairée »

TROIS-RIVIERES (PC) — L'arène de Shawinigan serait adéquat pour la présentation à la télévision des matches de la coupe Memorial. C'est du moins l'opinion exprimée par un spécialiste du réseau de télévision Télé-Capitale, mandaté par les Cataractes de Shawinigan, de la Ligue de hockey junior majeur du Québec, pour faire une contre-expertise après celle soumise lundi par le réseau CTV. Selon Gilles Gagné, producteur affecté à la couverture des matches des Nordiques de Québec, l'arène est propice à la retransmission d'un bon spectacle. Les spécialistes de réseau anglais soutenaient que les poutres retenaient le plafond de l'arène nuiraient considérablement au travail des caméras.

■ Gooden gagnera au moins \$300,000

NEW YORK (AP) — Le lanceur Dwight Gooden, recruté de l'année en 1984 dans la Ligue nationale de baseball, a signé un contrat d'un an avec les Mets de New York. Gooden obtiendra un minimum de \$300,000 et pourra gonfler ses revenus à plus de \$400,000 grâce à divers bonus. Il gagnerait l'an dernier le salaire minimum de \$40,000.

■ Un combat DiCarlo-Cusson

Le champion canadien des boxeurs poids-légers, Remo DiCarlo, défendra son titre contre Mario Cusson le mois prochain. Selon le quotidien The Gazette, le gérant de DiCarlo aurait déjà accepté une bourse de \$20,000 pour son protégé, du promoteur Roger Martel. Cusson toucherait, pour sa part, \$10,000 ou un pourcentage des recettes de la soirée.

Trois postes sont en jeu au camp des Expos

DANIEL CAZA

WEST PALM BEACH, Floride (PC) — Le gérant Buck Rodgers a accueilli 51 joueurs, hier matin, lors de la première journée d'entraînement des Expos. Il ne manquait que le lanceur John Dopson, malade, et le voltigeur Miguel Dilone, qui éprouve une fois de plus des ennuis à obtenir son visa de la République dominicaine.

Des 51 joueurs présents, on dénombre 27 nouvelles figures. Mais si l'on prend pour acquis que Tim Raines, Andre Dawson, Tim Wallach, Hubie Brooks et Vance Law, ainsi que huit lanceurs sont virtuellement assurés de commencer la saison avec la formation montréalaise, il n'y a que trois postes titulaires à l'enjeu.

Chez les receveurs, Mike Fitzgerald, obtenu des Mets dans le cadre de l'échange impliquant Gary Carter, devrait être l'homme de confiance de Rodgers. La lutte est toutefois engagée entre Bobby Engage et Steve Nicosia pour le second. Rodgers a déjà déclaré qu'il ne ramènerait que deux receveurs « vers le Nord ».

« Ce pourrait être Fitzgerald-Ramos, Fitzgerald-Nicosia ou même Nicosia-Ramos, a affirmé le pilote. Peu im-

porte, notre receveur numéro un ne jouera pas plus de 120 matches. » Au champ centre, on accordera tout le temps requis à Herm Winningham de démontrer qu'il appartient aux grandes ligues. On ne doute pas de son habileté à la défensive, mais il devra aller sur les buts pour faire profiter de sa vitesse aux Expos.

Au cas où Winningham n'offrirait pas le rendement désiré, on accordera une autre chance à Roy Johnson. Celui-ci a connu une bonne fin de saison l'an dernier à Indianapolis et il a brillé dans la Ligue du Mexique cet hiver.

Au premier but, le vétéran Dan Driessen ne sera pas délogé de son poste à moins d'une catastrophe. Terry Francona pourrait lui damer le pion, mais il devra assurément démontrer qu'il peut être supérieur à Driessen à tous les plans.

Rodgers a également parlé de la possibilité d'utiliser un troisième joueur de premier but pour affronter les lanceurs gauchers. Dave Hostetler, rapatrié des Rangers du Texas, pourrait être l'heureux élu.

Sept partants

Si personne n'est blessé ou échangé, Rodgers pourrait être aux prises avec un heureux problème. Actuellement, sept lanceurs partants sont du calibre des ligues majeures: Charlie Lea, Bill Gullickson, Joe Hesketh, Bryn Smith, David Palmer, Dan Schatzeder et... Steve Rogers.

L'un d'eux pourrait

prochainement partir et Rogers, 35 ans, semble le plus sérieux candidat. Le directeur-gérant Murray Cook lui a d'ailleurs demandé de lui fournir une liste des équipes avec lesquelles il accepterait de poursuivre sa carrière.

Les receveurs Gary Lucas et Jeff Reardon sont indolégables. Il restera donc un seul poste disponible si tout le monde maintient sa bonne santé et si Rogers ne passe pas à un autre club. Bert Roberge et Dick Grapenthin batailleront pour cette ouverture.

Puisque Rodgers a l'intention de faire alterner des joueurs à trois positions, les Expos auront seulement quatre réservistes à leur disposition.

On peut être presque certain que les voltigeurs Jim Wohlford et Miguel Dilone continueront de répondre aussi bien que l'an dernier aux demandes de leurs dirigeants.

Au champ intérieur, Rodgers a affirmé hier que U.L. Washington sera le premier joueur à être appelé pour donner un repos à Brooks ou à Law.

Comme on aimerait que Rene Gonzales passe une autre saison dans les rangs AAA et que Doug Flynn ne figure plus dans les plans de l'équipe, on devrait revoir Mike Ramsey. Le joueur de deuxième but Tom Lawless, acquis en échange de Pete Rose, pourrait aussi aspirer à cette tâche, mais Ramsey a l'avantage de pouvoir se débrouiller à trois positions à l'avant-champ.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams										
	pj	g	p	n	bp	bc	pts			
MONTREAL	62	31	21	10	238	206	72			
BUFFALO	60	29	19	12	220	176	70			
QUEBEC	62	30	24	8	256	226	68			
BOSTON	60	26	26	8	218	214	60			
HARTFORD	61	20	34	7	207	263	47			
Section Lester Patrick										
WASHINGTON	62	37	16	9	258	183	83			
PHILADELPHIE	60	37	16	7	257	183	81			
ISLANDERS NY	61	32	25	4	280	240	68			
RANGERS NY	60	20	31	9	224	236	49			
PITTSBURGH	59	20	34	5	209	275	45			
NEW JERSEY	60	18	34	8	203	248	44			
Division Clarence Campbell										
Section James Norris										
ST-LOUIS	60	29	21	10	230	219	68			
CHICAGO	63	29	30	4	242	241	62			
DETROIT	62	18	33	11	226	277	47			
MINNESOTA	62	18	33	11	211	249	47			
TORONTO	62	15	40	7	194	271	37			
Section Connie Smythe										
EDMONTON	62	43	12	7	318	212	93			
WINNIPEG	64	31	26	7	278	281	69			
CALGARY	62	30	25	7	280	247	67			
LOS ANGELES	62	28	23	11	275	255	67			
VANCOUVER	62	18	36	8	213	313	44			

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Lebel										
	pj	g	p	n	bp	bc	pts			
VERDUN (3)	59	31	26	2	310	275	67			
HULL (3)	60	30	29	1	319	309	64			
ST-JEAN (4)	59	29	30	0	306	294	62			
LAVAL (3)	61	25	35	1	278	315	54			
LONGUEUIL (7)	60	17	41	2	248	316	43			
Section Frank Dillo										
SHAWINIGAN (1)	59	42	16	1	337	218	86			
CHICOUTIMI (3)	60	35	21	4	286	248	77			
DRUMMONDVILLE	58	32	22	4	310	270	68			
T-RIVIÈRES(4)	60	28	31	1	280	291	61			
QUÉBEC (2)	59	27	29	3	261	319	59			
GRANBY (1)	59	21	37	1	279	359	44			

N.B. : Le chiffre entre parenthèse représente les points bonus obtenus à la suite d'une défaite en prolongation.

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
x-VICTORVILLE	42	34	4	252	150	72	
ST-GEORGES	42	22	20	0	214	191	44
LEVIS-LAUZON	42	21	19	2	207	195	44
ST-HYACINTHE	42	21	20	1	209	193	43
ST-JÉROME	42	18	21	3	179	189	39
THETFORD	42	17	24	1	167	198	35
ST-LAURENT	42	15	23	4	164	211	34
SHERBROOKE	42	12	29	1	172	237	25

x-Champion (N.B. : les 6 premiers clubs participent aux séries.)

HOCKEY

Ligue Nationale Mardi

Longueuil à St-Jean Chicoutimi à Verdun	
Les meneurs (Parties d'hier non comprises)	
	b a pts
Damp'sse, Sha.	56 79 135
Robitaille, H.	53 81 134
Rouleau, Lon.	57 73 130
Momesso, Sha.	48 81 129
Mongeau, Lav.	51 75 126
Emond, Chi.	51 67 118
Foglietta, H.	44 73 117
Gagnon, T.R.	41 71 112
Provencher, Q.	40 69 109
Lemieux, Ver.	52 56 108
Benoit, Drum.	49 59 108
Ligue Collégiale Vendredi	
St-Georges à Victoriaville (Série 3 de 5)	
Thetford à Lévis (Série 3 de 5)	
Dimanche	
Victoriaville à St-Georges	
Lévis à Thetford	
St-Hyacinthe à St-Jérôme (Série 3 de 5)	

Les meneurs (Parties d'hier non comprises)	
	b a pts
Gretzky, Edm.	61 109 170
Kurri, Edm.	59 54 113
Hawerchuk, W.	38 63 101
Bossy, Isl.	49 51 100
Dionne, LA.	36 61 97
B. Sutter, Isl.	37 53 90
Coffey, Edm.	25 63 88
Nilsson, Cal.	30 54 84
Nicholls, LA.	39 44 83
Savard, Chi.	32 51 83
MacLean, Win.	31 52 83
Federle, St-L.	23 60 83
Kerr, Phi.	46 36 82
Tonelli, Isl.	33 49 82
Gartner, Wash.	39 42 81
P. Stastny, Qué.	28 52 80
Carpenter, Was.	45 33 78
Bobby Smith	12 27 39
Larry Robinson	10 26 36
Krusheynski, E.	10 25 35
Chris Nilan	17 15 32
Ryan Walter	16 13 29
Mike McPhee	13 16 29
Mark Hunter	16 9 25